



Travail de nuit

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 5 janvier 2008

Je travaille de nuit comme receptionniste et quand j'arrive au poste, la réception et le bureau sont infectés d'un fort odeur au tabac car la Responsable et collègues fument, elles savent que je ne fume pas, mais elle ne respectent rien, le lieu est très sale, comment puis-je faire en face à cette situation ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Faire appel à notre service de **mise en demeure**
- Exercer votre **droit de retrait**
- Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas